



Église des Pays de l'Ain 18 Mars 2015 n° 3

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

Face à la mondialisation de l'indifférence, la miséricorde

« Le Carême est un temps de renouveau pour l'Église, pour les communautés et pour chaque fidèle. Mais c'est surtout un « temps de grâce » (2 Co 6,2). Dieu ne nous demande rien qu'il ne nous ait donné auparavant : « Nous aimons parce que Dieu lui-même nous a aimés le premier » (1 Jn4, 19).

Il n'est pas indifférent à nous. Il porte chacun de nous dans son cœur, Il nous connaît par notre nom, Il prend soin de nous et Il nous cherche quand nous l'abandonnons. Chacun de nous L'intéresse; son amour l'empêche d'être indifférent à ce qui nous arrive. Mais il arrive que, quand nous allons bien et nous prenons nos aises, nous oublions sûrement de penser aux autres (ce que Dieu le Père ne fait jamais), nous ne nous intéressons plus à leurs problèmes, à leurs souffrances et aux injustices qu'ils subissent... alors notre cœur tombe dans l'indifférence : alors que je vais relativement bien et que tout me réussit, j'oublie ceux qui ne vont pas bien.

Cette attitude égoïste, d'indifférence, a pris aujourd'hui une dimension mondiale, au point que nous pouvons parler d'une mondialisation de l'indifférence. Il s'agit d'un malaise que, comme chrétiens, nous devons affronter. »¹

Comment lutter contre cette indifférence qui mine nos sociétés ? Par la miséricorde!

« Combien je désire que les lieux où l'Eglise se manifeste [...] deviennent des îles de miséricorde au milieu de la mer de l'indifférence! »¹ déclare le Saint-Père.

C'est pour nous inviter à vivre davantage cette miséricorde, à la recevoir de Dieu et à la transmettre autour de nous, que le Pape François a annoncé la célébration d'une Année Sainte extraordinaire, un Jubilé de la Miséricorde. Il s'ouvrira le 8 décembre 2015, 50ème anniversaire de la clôture du concile Vatican II, et durera jusqu'au 20 novembre 2016.

« Il y a tellement besoin, aujourd'hui, de miséricorde et il est important que les fidèles laïcs la vivent et l'apportent dans les différents milieux de la société. En avant ! Nous sommes en train de vivre le temps de la miséricorde : c'est maintenant le temps de la miséricorde »².

Guilhem Duval Délégué épiscopal à l'Information

Illustration : Détail de la Porte de la Miséricorde, ouverte à l'occasion du Jubilé à Ars

¹ Message de Carême 2015

² Angélus du 11 janvier 2015

Agenda de notre Evêque

Du vendredi 27 février au dimanche 8 mars

• Visite pastorale du groupement paroissial de Cessy

Lundi 9 mars

- Récollection pour la curie diocésaine
- Messe et dîner au Foyer étudiant

Mardi 10 mars

Conseil épiscopal à Cessy

Mercredi 11 mars

- Rencontre de l'économe diocésain et du vicaire général
- Messe et déjeuner avec les prêtres âgés de Seillon-Repos
- Rencontre du directeur diocésain de l'Enseignement catholique

Jeudi 12 mars

Halte spirituelle à Feillens

Samedi 14 mars

- Rencontre des responsables régionaux des Scouts et Guides de France
- Rencontre des confirmands des groupements de Bâgé-Feillens, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle et Lhuis
- Rencontre de la Diaconie

Du lundi 16 au vendredi 20 mars

Retraite avec l'Institut Saint-Jean

Samedi 21 mars

Halte spirituelle à Marboz

Dimanche 22 mars

Messe du doyenné du Pays de Gex

Du mardi 24 au vendredi 27 mars

Assemblée plénière à Lourdes

Samedi 28 et dimanche 29 mars

- Pèlerinage des étudiants et jeunes professionnels au Puy-en-Velay
- 2 EPA Mars 2015

Lundi 30 mars - Lundi Saint

Rencontre des séminaristes du diocèse

Mardi 31 mars - Mardi Saint

- Journée du presbyterium
- Messe chrismale à Notre-Dame de Bourg à 17 h

Jeudi 2 avril - Jeudi Saint

- Messe, rencontre et déjeuner avec les prêtres âgés de Seillon-Repos
- Messe à Notre-Dame de Bourg à 20 h

Vendredi 3 avril - Vendredi Saint

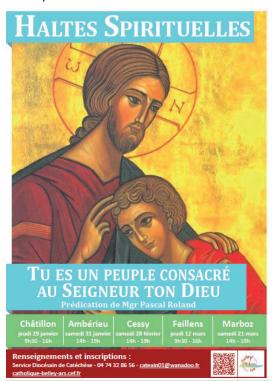
 Célébration de la Passion à Notre-Dame de Bourg à 20 h

Samedi 4 avril - Samedi Saint

- Confessions à Notre-Dame de Bourg de 10 h à 11 h 45
- Veillée pascale à Notre-Dame de Bourg à 21 h 30

Dimanche 5 avril - Pâques

 Messe pour l'inauguration de l'église à Chevry



Invitation à la journée du presbyterium et à la messe chrismale

Le mardi Saint 31 mars, comme chaque année, les prêtres de notre diocèse se retrouveront à la Bourg-en-Bresse autour de Mgr Roland pour vivre ensemble une journée de récollection et de fraternité, et pour célebrer la messe chrismale.

Cette journée du presbyterium se déroulera à la Maison Jean-Marie Vianney. Les participants pourront prier ensemble, entendre une intervention de Mgr Roland et partager un repas. Ils sont également invités à faire mémoire des prêtres décédés ; cette année, à l'occasion du 75ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, ils prieront tout spécialement pour les prêtres et les séminaristes morts ou déportés pendant ce conflit. Ils pourront également prendre part à l'adoration du Saint-Sacrement, ou découvrir les vitraux du Sacré-Coeur. Après avoir prié les Vêpres, ils se rendront à la co-cathédrale Notre-Dame pour la messe chrismale.

Tous les fidèles du diocèse sont invités à entourer les prêtres pour cette messe, qui sera célébrée à la co-cathédrale Notre-Dame à 17 h, pour manifester l'unité du presbyterium et du diocèse autour de son évêque. Au cours de cette célébration, les prêtres et les diacres renouvelleront les promesses de leur ordination; les Huiles saintes - Saint-Chrême, huile des malades et huile des catéchumènes - seront bénies et consacrées.

Distribution des Huiles Saintes

- Mardi 31 mars : à l'issue de la Messe chrismale, à la sacristie de l'église Notre-Dame.
- Mercredi 1^{er} avril : de 14h30 à 17h30, à la chancellerie.
- À partir du 10 avril : aux heures de permanence de la chancellerie.

N.B.: Messieurs les curés sont priés de préparer des « ampoules » ou flacons transparents. À ceux qui auraient besoin du Saint-Chrême dès le dimanche de Pâques, il est recommandé de venir le chercher à l'issue de la messe chrismale. Il est toujours possible de s'organiser en doyenné.

Du 2 au 9 avril inclus, la chancellerie sera fermée. En cas de besoin, téléphoner au chancelier (06 09 71 66 20).



Jubilés sacerdotaux

A l'occasion de la messe chrismale, nous publions la liste des prêtres qui fêtent leur jubilé en 2015. Rendons grâce pour ces années de service et de fidélité au Christ!

Jubilé de platine

70 ans de sacerdoce

• Père Pierre Courouble

Ordonné le 31 mars 1945 pour le diocèse de Lille.

Le **Père André Ferrier**, décédé le 9 février 2015 avait été ordonné le 24 février 1945.

Jubilé de palissandre

65 ans de sacerdoce

Père Paul Corand

Ordonné le 25 mars 1950 pour le diocèse d'Autun.

Jubilé de diamant

60 ans de sacerdoce

- Père Jean-Henri Bernard
- Père Jean Guillet
- Père René Métral

Tous trois ont été ordonnés le 29 juin 1955 par Mgr Paulissen à la cathédrale Saint-Jean de Belley.

Mgr Georges Lagrange, décédé le 11 décembre 2014, avait été ordonné le même jour.

Jubilé d'or

50 ans de sacerdoce

Mgr Guy Bagnard

Ordonné le 29 juin 1965 pour le diocèse d'Autun

- Père Joseph Convert
- Père Michel Simon

Les Pères Convert et Simon ont été ordonnés le 29 juin 1965 par Mgr Fourrey à Notre-Dame de Bourg.

Jubilé d'argent

25 ans de sacerdoce

• Père Jean-Luc Débarbouillé

Ordonné le 22 avril 1990 par Mgr Bagnard en l'église Notre-Dame de la Miséricorde à Ars.

Père Joël Lambert

Ordonné le 8 juillet 1990 par Mgr Bagnard en l'église Notre-Dame de la Miséricorde à Ars.

Prêtre ordonnés en 2005

10 ans de sacerdoce

Père Ishaq Barkat

Ordonné le 29 juin 2005 par Mgr Bagnard en l'église Notre-Dame de la Miséricorde à Ars.



Archives diocésaines

Comme il est indiqué dans les deux décrets ci-dessous promulgués, les archives du diocèse contiennent les archives épiscopales et les archives des diverses entités du diocèse (paroisses, services diocésains, aumôneries, etc.), mais aussi des archives privées de personnes physiques (prêtres ou laïcs engagés dans la vie de l'Église) et de personnes morales (communautés, mouvements, etc.) qui ont légué une partie de leurs archives au diocèse.

La promulgation de ces décrets est l'occasion de rappeler aux prêtres et à leurs familles ainsi qu'aux diverses institutions ecclésiales de ne pas hésiter à contacter l'archiviste diocésain ou le chancelier en vue du dépôt de leurs archives. Elles seront reçues très volontiers en temps opportun. Ces archives contiennent un témoignage historique important sur la vie de l'Église dans les Pays de l'Ain. Leur inventaire et leur conservation sont effectués selon les règles de confidentialité prévues par le Directoire promulgué. Quand ces archives ne sont pas déposées du vivant des personnes physiques, celles-ci peuvent demander, dans leur testament, de faire ce dépôt.

Le Directoire pour la gestion des archives diocésaines et l'exercice de l'office d'archiviste peut être commandé soit auprès de la chancellerie, soit auprès de l'Association des Archivistes de l'Église de France. Il est aussi possible de se procurer auprès de la chancellerie un petit Guide diocésain des archives ecclésiastiques mis au point avec l'aide de M. Paul Cattin en novembre 2013.

PASCAL ROLAND

par la grâce de Dieu et l'autorité apostolique du Saint-Siège ÉVEQUE DE BELLEY-ARS

- Vu les canons 486 491 du Code de Droit canonique, sur la conservation des archives diocésaines ;
- Vu la lettre de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église sur La fonction pastorale des archives ecclésiastiques, en date du 2 février 1997.

Approuve

Le Directoire pour la gestion des archives diocésaines et l'exercice de l'office d'archiviste, rédigé par l'Association des Archivistes de l'Église de France, publié le 23 octobre 2014.

Ce Directoire concerne

- 1. Le Centre diocésain où sont conservées les archives ecclésiastiques diocésaines :
- les archives de l'évêque et de ses conseils, de la curie épiscopale, des services et autres institutions diocésaines (can. 486, §2),
- les archives des autres entités ecclésiales du diocèse : paroisses, églises collégiales, cathédrales, etc. (can. 491, §1),
- les archives privées déposées, données ou léguées au diocèse par un prêtre, une association de fidèles, un institut religieux...
- 2. Le Service confié à l'archiviste diocésain.

Il entrera en vigueur à dater du jour de sa promulgation dans le bulletin Église des Pays de l'Ain.

Donné à l'évêché de Belley-Ars, le mardi 03 février 2015.

† Pascal Roland

Par mandement : P. Christian Josselin, chancelier

Règlement intérieur des archives diocésaines

Les Archives historiques sises à Bourg-en-Bresse, 31, rue Docteur Nodet, sont des archives ecclésiastiques appartenant au Diocèse de Belley-Ars. Elles sont conservées sous l'autorité de l'archiviste diocésain, délégué de l'évêque, selon les normes du Directoire pour la gestion des archives diocésaines et l'exercice de l'office d'archiviste.

Article 1: Accueil

- Les Archives sont ouvertes aux chercheurs sur rendez-vous selon les deux conditions suivantes
- la disponibilité des archivistes
- l'espace de lecture accessible au public.
- 2. Seul l'archiviste présent est habilité à pénétrer dans le magasin.

Article 2 : Salle de lecture

L'accès à la salle de lecture est conditionné au respect des règles suivantes :

- 1. Remplir le cahier de consultation et présenter une pièce d'identité
- 2. Déposer ses effets personnels (sacs et cartable) auprès de l'archiviste
- 3. Respecter le silence (l'usage des téléphones portables est interdit)
- 4. Ne pas fumer, ni boire, ni manger

Article 3 : Communicabilité des documents

- 1. Sans délai de communicabilité : Imprimés, presse, périodiques et registres de sépulture
- 2. Selon les délais suivants
- 30 ans : délai général (excepté les documents mentionnés ci-après)
- 50 ans :
- o à compter de la cessation de la charge de l'évêque: documents relatifs à la gouvernance du diocèse (secrétariat particulier, conseils, etc...)
- o à compter de la date du décès de la personne : documents contenants des informations relatives à la vie privée, à la carrière ou à l'intimité des personnes
- 100 ans : à compter de la date de l'acte :
- 6 EPA Mars 2015

actes de mariage (registres)

- 120 ans : à compter de la naissance de la personne (ou de la dernière mention marginale) : acte de de baptême (registres)
- 3. Pour consulter un document avant son délai de communicabilité, les chercheurs devront déposer un dossier de demande de dérogation suivant le modèle proposé par les archives diocésaines.
- 4. Documents non communicables : fonds non classé (sauf dérogation), dossiers de mariage ou de l'officialité, dossiers scellés et déclarés non communicables par l'autorité épiscopale.

Article 4: Consultation

La consultation des documents se fait dans la salle de lecture.

- 1. Le prêt est interdit.
- 2. Pour éviter tout mélange accidentel, n'est communiqué, à chaque lecteur, qu'un seul article à la fois.



- 3. Les lecteurs sont tenus de pendre grand soin des documents qui leur sont confiés :
- Les dossiers doivent être dépouillés à plat sur les tables.
- Il en va de même des registres à moins que leur taille ou leur état ne nécessite l'usage d'un pupitre.
- Un soin tout particulier est demandé pour les documents fragiles ou d'un grand format (plans, photographes, affiches, journaux).
- 4. Il est interdit de s'appuyer ou de prendre des notes sur un document ainsi que d'y faire des annotations.
- 5. L'ordre interne des dossiers et des cartons ne doit pas être modifié. Tout désordre, mauvais état, disparition ou anomalie doivent être signalés à l'archiviste.

Article 5 : Reproduction et exploitation des documents

- 1. Les documents peuvent être photographiés sans flash avec l'accord de l'archiviste.
- 2. Ils peuvent également être photocopiés, à l'exception des documents reliés ou en mauvais état :
- Les tarifs des photocopies sont affichés dans la salle de lecture.
- Toute demande de photocopies doit être adressée à l'archiviste qui, dans tous les cas, juge en dernier ressort de la possibilité d'y donner suite. Lui seul est habilité à les effectuer ultérieurement.
- 3. Pour toute utilisation publique, les copies réalisées devront faire l'objet d'une autorisation spécifique.
- 4. Des droits pourront être réclamés en cas de publication des reproductions.



5. Le lecteur est tenu, à l'issue de ses recherches, de déposer un exemplaire de son travail, imprimé ou non, aux archives diocésaines : l'archiviste et le déposant peuvent décider d'en limiter la communication.

Article 6: Contentieux

- 1. Le lecteur qui n'aurait pas respecté le présent règlement ou provoqué un incident sera tenu de quitter les locaux des archives diocésaines sur le champ et sera interdit de salle de lecture.
- 2. Le lecteur qui se serait rendu coupable d'un vol ou d'une dégradation s'expose à des poursuites pénales.

M. Paul Cattin Mgr Pascal Roland archiviste diocésain évêque de Belley-Ars

Informations diocésaines

Nominations

Par décision de Mgr Pascal Roland, en date du 25 février 2015, sont confirmés dans leurs missions, à dater du 1^{er} septembre 2014 :

- M. l'abbé Roger Hébert : prêtre accompagnateur de l'équipe de l'aumônerie catholique du Centre pénitentiaire de Bourgen-Bresse et modérateur de la charge pastorale, pour une durée de trois ans renouvelable. Il conserve toutes ses autres fonctions.
- M. Denis Pritzy: responsable diocésain de l'équipe de l'aumônerie catholique du Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse en lien avec le prêtre accompagnateur modérateur de la charge pastorale, pour une durée de six ans.

Nouvelles coordonnées

A dater du 10 mars 2015
P. Jean Henri Bernard
Seillon Repos

Seillon Repos 1070, Chemin des Carronnières 01960 Péronnas Chambre 410 - 04 74 32 88 67

Bibliothèque diocésaine

Le mardi 31 mars, à l'occasion de la réunion du presbytérium, l'équipe de la bibliothèque diocésaine mettra à disposition des prêtres le surplus de la bibliothèque. Il leur est proposé de s'en porter acquéreur moyennant une participation modique.

Lancement de la campagne du Denier

Le lancement de la campagne diocésaine du Denier de l'Eglise a eu lieu le vendredi 13 mars 2015 à la salle des Pays de l'Ain.

Au cours de cette matinée, M. David Ajasse et Mme Anne Sornin, de l'agence Altériade, ont fait le bilan de la campagne 2014, ainsi qu'une rétrospective provinciale ; ils ont ensuite présenté la campagne 2015, et détaillé les outils mis à la disposition des paroisses (voir affiche ci-contre). La réunion s'est conclue par des échanges avec les participants.



Impressions sur la vie du prêtre aujourd'hui

Nous publions ce texte du P. André Ferrier, décédé le 9 février dernier, dans sa 70ème année de sacerdoce. Il l'avait écrit en 2005, à l'occasion de son jubilé de diamant.

A quoi peut bien penser un jubilaire, pour le soixantième anniversaire de son orfdination à la prêtrise ? quels sentiments l'animent ? Quellessont ses impressions après un si long parcours, et que peut-il retirer de cette esxpérience, pour ne pas dire de cette faveur. pour lui et pour les autres ? Bien sûr, les sentiments sont multiples, variés et contrastés... pas toujours faciles à exprimer. Ce sont d'abord des sentiments de joie, d'action de grâce, de merci - « Mon âme exalte le Seigneur! », de regrets aussi pour n'avoir pas toujours été à la hauteur, de n'avoir pas répondu toujours avec assez de générosité. Et puis beaucoup de choses reviennent en mémoire. d'événements. de personnes. On repense à ceux qui nous ont acheminés vers le sacerdoce, et à tous ceux qui pendant 60 ans nous ont aidés, accompagnés ou guidés. Et ils sont nombreux! On repense à nos parents, à nos professeurs, aux prêtres qui ont été nos formateurs, et dont la plupart ont rejoint la maison du Père.

Et puis on revoit les lieux où on a été appelé à exercer un ministère. [...]

60 années de prêtrise! Que d'événements, de joies, de drames vécus et partagés! Que de grâces aussi! Mais en même temps, on se rend compte qu'à la gerbe à peine liée il manque beaucoup d'apis, qu'on n'a pas toujours fait ce qu'on aurait dû, ni toujjours été le témoin attendu, fidèle et sans reproches.

Au lendemain d'une guerre particulièrement meurtrière. avec période de la la reconstruction. l'évolution technique et scientifique, la modernisation sous toutes ses formes, et dans l'Eglise, les transformations dues au Concile... Quelle belle période ce fut pour notre génération! Nous avons connu l'âge d'or de l'Action Catholique. C'était l'époque des fêtes d'été, des coupes de la joie,



Photo du P. Ferrier trouvée dans ses papiers personnels.

des grands rassemblements. On drainait des milliers de jeunbes ! L'Eglise connaissait un rajeunissement sans précédent. Les séminaires étaient pleins. Je n'oublie pas qu'en 1939, nous sommes entrés 25 au Grand Séminaire de Belley, et que 20 de notre promotion ont été ordonnés prêtres. L'espoir nous donnait des ailes. On allait changer le monde ! Avec les Jacistes, nous chantions : « Nous referont chrétiens nos frères ! » Puis il y a eu Mai 68 et les suites que vous savez. Pour beaucoup : le désenchantement.

Mais ne nous laissons pas aller pour autant au découragement, car on sent déjà comme un renouveau poindre à l'horizon, un renversement des tendances avec les communautés nouvelles, une mentalité générale plus sensible au spirituel, le retour des jeunes et, à travers les médias, plus d'attention au fait religieux. Dieu était mort, et voici qu'Il refait surface. Si nous ouvrons les yeux et si nous réflechissons un peu, nous découvrons beaucoup de belles

choses dans le monde et dans notre Eglise. Jamais il n'y a eu autant de laïcs engagés dans l'Eglise, au service de la mission, si l'espérance est menacée, elle est malgré tout sans cesse renaissante. Il n'y a pas que des crises, des abandons, des trahisons. Il y a beaucoup de signes de renouveau, d'améliorations dans la vie en commun, dans l'expression de la foi. C'est pourquoi, oui, nous disons avec force : osons l'espérance! Oui, osons l'espérance! Finalement, quelles confusions, quels enseignements, quelles reflexions tirer de toute cette expérience, concernant notamment le prêtre, sa vie, sa mission? Quelles convictions se sont renforcées en nous ? Quelle est notre espérance ?

Un prêtre aujourd'hui, c'est quelqu'un qui est animé d'une foi profonde, débordant d'amour pour dieu et plein d'espérance. Mais avant d'être prêtre, il est d'abord un homme. Il ne doit jamais oublier qu'il fait partie d'un monde, d'un pays, d'une famille, dont il se sent solidaire et qu'il doit aimer. Il a été choisi et appelé pour y réveler Jésus-christ. Sa mission, c'est servir!

Un prêtyre, c'est un homme d'écoute, attentif aux besoins de ceux qui lui sont confiés, à leurs problèmes. Il écoute sans juger, sans condamner. Il écoute et il regarde. Il étudie les me,ntalités, il apprend la langue du pays,

Le jubilé du P. Ferrier le 12 juin 2005 à Viriat

c'est-à-dire sa culture, ses traditions, ses soucis et ses espoirs. Avant de prendre une initiative, il s'informe, il consulte, il réfléchit sans précipitation, et il prie.

C'est aussi un homme tolérant parce que c'est un homme de miséricorde et de compassion. Il sait que, sur Terre, le bon grain est mélé d'ivraie. et il ne se prend pas trop vite pour le bon grain. Il n'assène pas avec dureté une vérité qui vient d'en-haut, mais il s'efforce de la déceler dans ce que vivent les gens, et il se place humblement à son service. Il fait découvrir Dieu à l'oeuvre au coeur de leur vie, parce qu'il est convaincu que la Parole de Dieu l'a précédé, et que sa mission est de révéler cette mystérieuse présence. Dans un monde pluraliste, au point de vue religieux, philosophique, culturel, sa tolérance lui permet de comprendre que diverses sont les façons de chercher la vérité et que partout, il peut y avoir du bon, du beau et du vrai.

Dans son travail de prêtre, il ne reste pas isolé. Il fait équipe avec ceux qui ont des engagements précis, mais aussi avec ceux qui n'ont pas voix au chapitre. Il écoute mais il est capable de prendre, par lui-même, les décisions qui s'imposent, en tout liberté, dans la vérité et dans le sens de ce qui est juste. Il n'est pas l'homme d'un clan, d'un groupe, en dépendance d'une personne influente. Il est un prêtre libre, parce que soucieux du véritable Royaume de Dieu, et que c'est l'amour qui le conduit.

Quand un prêtre arrive dans une paroisse, il ne doit pas oublier qu'avant lui, d'autres l'ont précédé. Un prêtre s'en va, un autre arrive... L'un sème, l'autre récolte : ainsi va la vie dans l'Eglise. Nous ne sommes que les maillons successifs d'une même chaîne. Ce qui est important, ce n'est pas ce qu'on a fait ou pas fait. Un prêtre ne fait pas carrière. Il ne joue pas des coudes pour arriver. Il a toujours devant les yeux les paroles de l'Evangile : « Si quelqu'un veut être le premier, qu'il soit le dernier de tous et le serviteur de tous. » L'important, c'est le jugement de Dieu. Mais nous savons que notre dieu est un Dieu indulgent et bon...

P. André Ferrier.

Journée de jeûne et de prière pour les chrétiens d'Orient

Alors que la tragédie des chrétiens d'Orient et de tant d'autres minorités n'en finit pas d'apporter chaque jour son lot de mauvaises nouvelles, nous invitons les catholiques de nos diocèses et plus généralement les chrétiens et les hommes de bonne volonté qui le souhaitent à une journée de jeûne et de prière à cette intention. le 20 mars 2015.

En ce vendredi de carême qui correspond au dernier jour de l'hiver, nous intensifierons notre prière vers Dieu pour qu'adviennent le printemps de la paix et le retour de la vie, dans l'espérance de la Résurrection.

À Bourg en Bresse, une Messe sera célébrée, à la co-cathédrale Notre-Dame, vendredi 20 mars à 18h30.

- À Lyon, un rassemblement silencieux se tiendra devant la cathédrale Saint-Jean. vendredi 20 mars à 18h30, en présence de Mgr Mouché, archevêque syriaque-catholique de Mossoul, suivi de la Messe à 19h à la cathédrale.
- À Annecy, une Messe sera célébrée en l'église Notre-Dame de Liesse, vendredi 20 mars à 18h30.
- À Valence, une Messe sera célébrée à la cathédrale, vendredi 20 mars à 19h30. précédée de la conférence de carême : « La ioie du service des autres ».
- À Viviers, une Messe sera célébrée à la cathédrale, vendredi 20 mars à 12h.

Les évêgues de la province de Lyon



EPA Mars 2015 • 11

Agenda des événements diocésains

Adorations pour les vocations

Chaque jeudi, de 20 h 30 à 21 h 30, une adoration pour les vocations a lieu dans le diocèse, animée par une communauté paroissiale ou religieuse.

Jeudi 19 mars : Pont d'AinJeudi 26 mars : Saint-Just

Jeudi 2 avril : Maison Jean-Marie Vianney

Jeudi 9 avril : Lantenay
Jeudi 16 avril : Nantua
Jeudi 23 avril : Bellegarde
Jeudi 30 avril : Oyonnax

Les jeudis Que Pasa?

Jeudi 19 mars, de 20 h à 21 h 30 à la salle des Pays de l'Ain (Maison Jean-Marie Vianney)

Soirée pour étudiants et lycéens

Contact: paje.ain@alinto.com - 04 74 32 86 57

Journée de jeûne et de prière pour les chrétiens d'Orient

Vendredi 20 mars à 18 h 30 à la co-cathédrale Notre-Dame de Bourg

Messe célébrée par Mgr Pascal Roland pour les chrétiens et les minorités persécutées d'Orient.

Halte spirituelle

Samedi 21 mars de 14 h à 19 h, à la salle paroissiale de Marboz (Presbytère – Rue de l'église – Marboz)

Halte spirituelle avec Mgr Roland : « Tu es un peuple consacré au Seigneur ton Dieu » Inscription : Service Diocésain de Catéchèse -04 74 32 86 56 – cateain01@wanadoo.fr

Conférence sur le Saint-Chrême à Ars

Vendredi 27 mars à 20 h 30 au Sanctuaire

Conférence du P. Patrice Chocholski

Contact: Sanctuaire d'Ars - 04 74 08 17 17 -

info@arsnet.org - arsnet.org

Pèlerinage des étudiants et jeunes professionnels au Puy-en-Velay

Samedi 28 et dimanche 29 mars

7^{ème} pèlerinage des étudiants et jeunes professionnels des provinces de Lyon et Clermont, sur le thème « Aime et fais ce que tu veux », avec le témoignage du P. René-Luc.

Contact: www.peledupuy.fr

« Vivre la Semaine Sainte en famille » à Ars

Dimanche 29 mars de 9 h 30 à 16 h 30, au sanctuaire d'Ars

Journée d'enseignements, d'échanges, de prière, de détente et de moments conviviaux entre familles à Ars

Contact : Sanctuaire d'Ars - 04 74 08 17 17 - info@arsnet.org - arsnet.org

Brocante de l'hospitalité

Dimanche 19 avril de 8 h à 17 h à la Maison Jean-Marie Vianney

Contact: 04 74 32 86 50

Marche de Fourvière à Ars

Dimanche 26 avril de Lyon à Ars

Marche dans le cadre du jubilé d'Ars, avec les évêques de Lyon et Belley-Ars.

Contact : Sanctuaire d'Ars - 04 74 08 17 17 - info@arsnet.org - arsnet.org

Visite pastorale à Oyonnax, Veyziat et Echallon

A partir du 28 avril

Église des Pays de l'Ain - Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912 - Date de parution : 18 mars 2015

Directeur de la publication : Guilhem Duval

Rédaction et mise en page : SDPC - Crédits photos : SDPC

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

31, Rue du Dr Nodet – CS 60154 – 01004 Bourg-en-Bresse Cedex - 04 74 32 86 69 - sdpc01@gmail.com

catholique-belley-ars.cef.fr